



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Examen

Question écrite n° 1929

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le permis de conduire. Un projet porte en germe une départementalisation du permis de conduire qui risquerait d'être préjudiciable à la qualité et à la crédibilité de l'examen qui préside à la délivrance des différentes catégories de permis. On peut craindre que tous les éléments constitutifs d'une expérimentation actuellement menée dans cinq départements, n'aient pas été retenus et qu'une généralisation prématurée ne vienne porter une hypothèque sérieuse sur la lutte contre l'insécurité routière. En conséquence, il lui demande s'il envisage de surseoir à une éventuelle décision de généralisation de l'expérimentation en cours et dont le bilan doit être fait le 24 juin 1993.

Texte de la réponse

Le projet en cours d'expérimentation consiste à étudier la faisabilité de la prise en charge directe par les directions départementales de l'équipement de la gestion de proximité des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière. Il n'est donc nullement envisagé de départementaliser le permis de conduire, les conditions de délivrance de ce titre restant définies par l'État au niveau national.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1929

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1546

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2341